

Choisy Le Roi le 09 Août 2010

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,

Informations aux équipes seniors nationales

Rappel :

a) tous les clubs doivent faire parvenir à la FFVB les noms et nationalité des joueurs étrangers qu'ils recrutent pour permettre le suivi des dossiers et leur validation

b) tous les clubs restent redevables des frais de dossier (200 €) pour chacun des transferts réalisés, à payer par chèque à la FFVB.

Philippe BEUCHET